

Des aides financières pour vos clients

La transition énergétique est une nécessité et une urgence. Pour la rendre possible, les années précédentes ont été marquées par l'arrivée de dispositifs de financement très significatifs (MaPrimeRénov', Coup de pouce CEE) permettant de réaliser des travaux de rénovation et notamment le remplacement de générateurs*.



Depuis le 1^{er} janvier 2022, le gouvernement et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont déployé " **France Rénov'** ", un nouveau service public de la rénovation énergétique.

Ce dispositif permet aux ménages d'obtenir gratuitement des conseils et un accompagnement personnalisé pour leurs projets de travaux.

Le Réflexe France Rénov'

Avant de s'engager dans le parcours de rénovation et dans la sollicitation des aides à la rénovation, contacter France Rénov' est le premier réflexe et l'entrée privilégiée dans son parcours de rénovation.

Les conseillers France Rénov' sont les plus à mêmes d'informer et d'orienter les ménages vers le parcours adapté à leur situation et celle du logement. Ils les aideront à faire la première analyse de la situation du logement, notamment à l'aide du DPE et des différents documents nécessaires.



Contacts France Rénov' :

Sur la plateforme dédiée : <https://france-renov.gouv.fr/>
Appeler un conseiller : **0 808 800 700**

En 2024, MaPrimeRénov' évolue avec la création de deux parcours de rénovation qui dépendent de la classe énergétique du logement à rénover :

- Un parcours **MONO-TRAVAUX** (baptisé MaPrimeRénov' Décarbonation)
- Un parcours de **RÉNOVATION GLOBALE** (baptisé MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur)



Les montants ci-dessus sont indicatifs et tels que connus au moment de la préparation du catalogue. En savoir plus sur les plafonds de revenus : <https://france-renov.gouv.fr/bareme>

* Sous réserve d'évolution de la loi de finances en vigueur.